

Règlement du Jeu Concours helloArtisan

Article 1 – La société helloArtisan, dont le siège social est situé au 41-43, avenue du Centre 78180 Montigny le Bretonneux, représentée par Monsieur Nicolas Ricart, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après désigné « la Société Organisatrice ») organise un jeu sans obligation d'achat (ci-après désigné « le Jeu ») du 16 avril 2026 au 30 avril à 10h.

Article 2 – Conditions de participation Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant d'un accès à Internet et d'un compte Instagram public valide. Ne peuvent participer : les employés de la société organisatrice et leur famille proche. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Modalités de participation Pour participer, il suffit de : 1. Liker la publication du jeu concours sur Instagram 2. Être abonné(e) au compte Instagram @helloArtisan 3. Mentionner en commentaire au moins deux amis 4. Remplir le formulaire de participation disponible via le lien dans la bio (nom, prénom, email, code postal, téléphone, type de projet travaux) Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même adresse e-mail, même compte Instagram). Toute participation incomplète ou frauduleuse sera annulée.

Article 4 – Désignation du gagnant Le gagnant sera tiré au sort parmi toutes les participations conformes aux conditions ci-dessus. Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice via un outil numérique certifié. Le gagnant sera contacté par message privé Instagram et/ou par e-mail dans un délai de 7 jours après le tirage.

Article 5 – Lot Le gagnant remportera : 1 Salon de Jardin Valeur indicative : 169,90 € TTC (prix constaté sur But à la date du règlement). Ce lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contre-valeur en numéraire. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un produit équivalent en cas d'indisponibilité.

Article 6 – Livraison du lot Le lot sera expédié gratuitement à l'adresse postale communiquée par le gagnant, uniquement en France métropolitaine. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des retards, pertes ou détériorations du lot lors de son acheminement.

Article 7 – Responsabilité La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, reporter, proroger ou écourter le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Elle ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnements techniques, erreurs ou cas de force majeure empêchant le bon déroulement du jeu.

Article 8 – Données personnelles Les informations collectées sont destinées à helloArtisan, responsable du traitement, dans le cadre de la participation au jeu concours et, le cas échéant, pour proposer des services liés aux travaux. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition en écrivant à contact@helloartisan.com

Article G – Acceptation du règlement La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.